

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je me renseignerai pour savoir exactement en quoi consiste cette entente avec le gouvernement de l'Ontario. Si j'ai bonne mémoire, toutes les parties concernées, la municipalité, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, en ont discuté à fond, pour en arriver à la conclusion que cet endroit est celui qui convient le mieux à l'élimination de ces déchets. Je me renseignerai auprès du ministre de l'Énergie, lorsqu'il sera de retour, mais sauf erreur, cette décision a été prise à la suite de longues consultations avec toutes les parties concernées qui ont décidé de commun accord que c'était la meilleure solution pour le moment.

#### LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'ENTREPOSAGE PERMANENT

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur le Président, cela ne fait aucun doute que c'est ce qui a été décidé. En réalité, dans deux passages du contrat, le gouvernement du Canada reconnaît que l'entreposage permanent de ces déchets radioactifs est sous sa responsabilité. Voici la question que je me pose à cet égard. Pourquoi le gouvernement fédéral n'assume-t-il pas cette responsabilité et ne place-t-il pas ces déchets radioactifs quelque part, à titre permanent, au lieu de les mettre dans un contenant en plastique à titre provisoire?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je me souviens que l'on a trouvé à ce moment-là un emplacement permanent pour mettre ces déchets, mais les conservateurs de la région ont fait de nombreuses démarches. Par ailleurs, le chef de l'opposition participait à ces entretiens; il est intervenu pour nous empêcher de trouver un emplacement permanent à cet effet. Compte tenu des réactions que cette affaire a provoquées chez les conservateurs de la région, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada ont jugé que le meilleur endroit serait celui qui a été choisi en fin de compte. Le député pourrait demander à son ami le chef de l'opposition de lui dire quel rôle il a joué au juste dans cette affaire.

\* \* \*

#### LES AÉROPORTS

##### L'AÉROPORT D'OTTAWA—L'UTILISATION D'UN SECTEUR POUR LE STATIONNEMENT DE L'AVIATION GÉNÉRALE

**Mr. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque est prêt à répondre au nom du ministre des Transports. A l'aéroport d'Ottawa, un secteur de l'aérodrome juste à l'ouest du hangar du ministère des Transports a toujours été utilisé pour le stationnement de l'aviation générale, pour le débarquement de voyageurs et pour les escales de deux ou trois heures. On nous dit maintenant, monsieur le Président, que le secteur est beaucoup trop important pour le laisser à la disposition de l'aviation générale et que les employés du ministère des Transports seront autorisés à s'en servir comme terrain de stationnement. Cela nous donne une idée de l'importance que le gouvernement accorde à l'aviation générale.

● (1150)

Je vois que mon bon ami, l'ancien ministre des Transports, est en train de prendre des notes. J'imagine qu'il répondra à

ma question. Celui qui s'en chargera voudra-t-il se renseigner et me dire si nous pourrions continuer à utiliser ce secteur pour l'aviation générale?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)):** Monsieur le Président, je considère que c'est la chose la plus importante que j'aurai à faire aujourd'hui. Je peux garantir à mon honorable ami qu'il aura sa réponse soit à 16 heures aujourd'hui soit à 9 heures pile lundi matin.

**M. Ellis:** Monsieur le Président, c'est en effet la chose la plus importante que le ministre aura à faire. J'attendrai donc sa réponse.

\* \* \*

#### LES RELATIONS DU TRAVAIL

##### LA SITUATION DES TRAVAILLEURS FORESTIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le programme d'aide à l'adaptation des travailleurs offert aux travailleurs âgés qui sont licenciés ne vise que quelques industries désignées dans le centre et l'est du Canada, sauf pour un très petit nombre d'établissements forestiers à Port Alberni, ce qui ne tient pas compte de la mobilité notoire des travailleurs forestiers.

A l'heure actuelle, c'est toute l'industrie forestière de la Colombie-Britannique qui traverse une difficile étape de transition. On licencie, après de longues années de services, des travailleurs qui ont peu ou pas d'espoir de retrouver un emploi permanent. Le ministre voudrait-il désigner toute l'industrie forestière de la Colombie-Britannique afin que les travailleurs puissent bénéficier du programme?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre du Travail):** Monsieur le Président, la désignation se fait à partir d'une série de critères et l'un des critères considérés est la possibilité de se trouver d'autres emplois dans la région ou dans la région avoisinante. Il est évident que cette industrie mentionnée par l'honorable député passe au travers une période difficile. Le comité du Cabinet qui aura à se pencher sur les désignations d'autres régions ou d'autres industries prendra certainement en considération cette représentation du député, mais devra en même temps tenir compte de tous les facteurs qui entrent en ligne de compte au moment d'une prise de décision pour désigner une région ou une industrie.

[Traduction]

##### LE PROGRAMME DE PRESTATIONS DE RETRAITE ANTICIPÉE

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, qui n'ignore sûrement pas que la conjoncture à long terme, tout au moins la conjoncture à moyen terme, n'est pas très encourageante pour la Colombie-Britannique et l'Alberta. L'industrie forestière vit des temps très difficiles. Dans la seule vallée de Cowichan, plus de 1,000 emplois ont été perdus. Sur les 540 travailleurs licenciés de l'usine de Chemainus, plus de 186 ont au moins 54 ans.